

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE **ORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 7 FÉVRIER 2023, À 19H00**, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FÛT TRANSMIS LE 3 FÉVRIER 2023.

PRÉSENTS :

Monsieur le conseiller Paul Bissonnette, madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, madame la conseillère Tara Stainforth, madame la conseillère Cynthia Homan, monsieur le conseiller Bruno Tremblay, monsieur le conseiller Eric Stork, ainsi que monsieur le conseiller Brent Cowan formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Tim Thomas.

Madame Karina Verdon, directrice générale, Me Caroline Thibault, greffière et directrice du service des affaires juridiques et greffe, ainsi que Madame Danielle Gutierrez, greffière adjointe et secrétaire du conseil, sont également présentes.

2023-043

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen et unanimement résolu :
D'approuver l'ordre du jour avec les modifications suivantes:

- l'item 16.4 est modifié en anglais afin de lire « His Majesty » ;
- l'item 18.2 est modifié afin de lire « Corbeille de Pain ».

2023-044

RENDRE HOMMAGE À MONSIEUR GREGORY BIELBY

Le conseil rend hommage à monsieur Gregory Bielby, décédé le 16 janvier 2023.

Résident de Pointe-Claire, Monsieur Bielby était un membre éminent de la communauté de Pointe-Claire, faisant du bénévolat au Centre aquatique de Pointe-Claire et aux ALPs pendant plus de 25 ans.

Au Centre aquatique de Pointe-Claire, il a débuté en 1996 comme chronométrateur et au cours des années suivantes, il a appris d'autres fonctions.

Sa spécialité pendant de nombreuses années, a été de travailler comme opérateur électronique pour les rencontres à domicile et à l'extérieur.

Lorsque Pointe-Claire a accueilli les Championnats canadiens d'été en 2011, 2013 et 2015, Monsieur Bielby était le "Meet Manager" pour ces 3 championnats de haut niveau. Le "Meet Manager" est le directeur de la compétition. Il a des tâches avant, pendant et après la rencontre.

Suite à la période COVID, le Championnat de l'Est canadien a eu lieu à Pointe-Claire en avril 2022 et encore une fois, Monsieur Bielby était le directeur de la compétition.

Il aimait travailler avec les officiels de natation, et passait beaucoup de temps à faire du bénévolat lors des compétitions à l'extérieur, comme à la piscine olympique, au parc Jean Drapeau et dans les piscines locales autour de Montréal.

Il aimait aussi enseigner, et était l'instructeur de plusieurs cours pour officiels, donnés au Centre aquatique de Pointe-Claire.

Il a également siégé au conseil d'administration du Club aquatique depuis sa création, et a occupé le poste de trésorier. Beaucoup de gens se souviendront de lui pour sa gentillesse et sa générosité.

Nous saluons son fils Christopher, qui est entraîneur sénior du Club aquatique dans le cadre des programmes sport-études, ainsi que le programme national de développement.

Nous offrons nos plus sincères condoléances à son épouse Karen Walker; ses fils, Christopher et Steven, sa famille et ses amis.

2023-045

APPROUVER LES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2023 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 19 JANVIER 2023 ET DU 30 JANVIER 2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, et unanimement résolu :
D'approuver les versions françaises et les versions anglaises des procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 janvier 2023 et des séances extraordinaires du 19 janvier 2023 et du 30 janvier 2023.

2023-046

PÉRIODE DE QUESTIONS.

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées :

- Susan Weaver
- Ray Coelho
- Brigitte Watson
- Gregory Fréchette
- Claude Cousineau
- Normand Lapointe
- Nasr El Dabee

Madame la conseillère Tara Stainforth quitte son siège à 20h09.

- Line Conway
- Wendy Crowley

Madame la conseillère Tara Stainforth reprend son siège à 20h18.

- Derek Maccuish

Monsieur le conseiller Eric Stork quitte son siège à 20h28.

Monsieur le conseiller Eric Stork reprend son siège à 20h29.

- David Johnston
- Owen Van Esbroeck
- Maria Benavides.

2023-047

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME ET UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS DE 3 650 000 \$ POUR LE REMPLACEMENT ET L'ACQUISITION DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS

Madame la conseillère Stainforth donne avis qu'un projet de Règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 3 650 000 \$ pour le remplacement et l'acquisition de véhicules et d'équipements sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil ;

Madame la conseillère Stainforth dépose un projet de Règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 3 650 000 \$ pour le remplacement et l'acquisition de véhicules et d'équipements.

2023-048

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF SUR LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE

Madame la conseillère Stainforth donne avis qu'un projet de Règlement constituant le Comité consultatif sur la diversité et inclusion sociale sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil ;

Madame la conseillère Stainforth dépose un projet de Règlement constituant le Comité consultatif sur la diversité et inclusion sociale.

2023-049

CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT UN PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

Se tient une consultation publique concernant un projet de Règlement PC-2957 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées :

- Claude Cousineau
- Line Conway
- André Claremont
- Nasr El Dabee.

2023-050

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork,

Monsieur le conseiller Eric Stork quitte son siège à 21h23.

Monsieur le conseiller Eric Stork reprend son siège à 21h24.

Monsieur le conseiller Brent Cowan propose une modification au règlement faisant l'objet de la présente résolution ;

Madame la conseillère Tara Stainforth appui cette proposition;

Par conséquent il est unanimement résolu :

D'approuver la proposition de modification afin que l'article 1.1.3 se lise comme suit :

« Les dispositions du présent règlement s'appliquent aux personnes physiques ainsi qu'aux personnes morales de droit public ou privé. Il a pour but de permettre au Conseil municipal d'autoriser un projet qui favorise de manière évidente les objectifs du plan d'urbanisme, même si ce projet peut être en contradiction avec certaines dispositions des règlements d'urbanisme de la Ville. Il facilite l'aménagement de sites pour qu'ils s'intègrent mieux à la forme urbaine sans qu'il soit nécessaire de modifier les normes applicables à la zone visée ou à la ville dans son ensemble, ou de procéder par dérogation mineure. Il permet de rattacher à un projet des conditions qui ne sont pas spécifiquement prescrites par la réglementation existante, telles que celles qui pourraient découler des principes du développement durable, afin d'accroître l'acceptabilité sociale du projet. »

Il est donc unanimement résolu :

D'adopter le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), avec modification.

2023-051

ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À DIVERS ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF POUR UN MONTANT TOTAL DE 27 500 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay et unanimement résolu :
D'accorder un soutien financier aux divers organismes sans but lucratif mentionnés ci-dessous pour un montant total de 27 500 \$:

- Karnak Shriners (500 \$) ;
- La Résidence de soins palliatifs Teresa-Dellar (25 000 \$) ;
- La société d'horticulture de Pointe-Claire (2 000 \$).

D'imputer ces dépenses au poste budgétaire 02-193-00-989.

2023-052

ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À UN ORGANISME SANS BUT LUCRATIF POUR UN MONTANT DE 35 000 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay et unanimement résolu :
D'accorder un soutien financier à la Fondation Hôpital général Lakeshore pour un montant total de 35 000 \$, ce qui représente un dollar accordé pour chaque résident de Pointe-Claire.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-963.

2023-053

AUTORISER DES MEMBRES DU CONSEIL ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À REPRÉSENTER LA VILLE DE POINTE-CLAIRE AU CONGRÈS ANNUEL DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) DEVANT SE TENIR DU 3 AU 5 MAI 2023 À GATINEAU

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay et unanimement résolu :
D'autoriser Monsieur le maire Tim Thomas, mesdames les conseillères Cynthia Homan, Tara Stainforth et Kelly Thorstad-Cullen, messieurs les conseillers Eric Stork et Bruno Tremblay, ainsi que madame Karina Verdon, directrice générale, à représenter la Ville de Pointe-Claire au congrès annuel de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) devant se tenir du 3 au 5 mai 2023 à Gatineau, Québec ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus à ce congrès, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-111-00-313 (élus) et 02-131-00-313 (Direction générale).

2023-054

AUTORISER DES MEMBRES DU CONSEIL À REPRÉSENTER LA VILLE DE POINTE-CLAIRE AU CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) DEVANT SE TENIR DU 25 AU 28 MAI 2023 À TORONTO (ONTARIO)

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay et unanimement résolu :
D'autoriser monsieur le Maire Tim Thomas, madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers Eric Stork et Bruno Tremblay, à représenter la Ville de Pointe-Claire au Congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) devant se tenir du 25 au 28 mai 2023 à Toronto (Ontario) ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus à ce congrès, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-111-00-313.

2023-055

NOMMER UN MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ D'ART PUBLIC DE POINTE-CLAIRE

Il est proposé par madame la conseillère Cynthia Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette par, et unanimement résolu :

DE nommer monsieur Benoit Jodoin, à titre de membre au sein du Comité d'art public

de Pointe-Claire, pour un mandat de trois (3) ans, soit du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025.

2023-056

LA RECONDUCTION ET LA NOMINATION DE MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF DE STEWART HALL

Vote contre :
Monsieur le conseiller
Bruno Tremblay

Il est proposé par madame la conseillère Cynthia Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette et majoritairement résolu :
DE retirer l'item relatif à la reconduction et à la nomination de membres au sein du comité consultatif de Stewart Hall de l'ordre du jour.

2023-057

APPROUVER UNE MODIFICATION AU CONTRAT INTERVENU AVEC "PÉNÉGA COMMUNICATIONS INC.", POUR LA FOURNITURE DES SERVICES DE PHOTOGRAPHIES ET DE VIDÉOS POUR UN MONTANT DE 3 840,23 \$, TAXES INCLUSES

Il est proposé par madame la conseillère Cynthia Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette, et unanimement résolu :
D'approuver une modification au contrat intervenu avec « Pénéga Communications Inc. », pour la fourniture des services de photographies et de vidéos, pour un montant total de 3 840,23 \$, taxes incluses (DP200012(2022)) ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 52 704,61 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-145-00-419.

2023-058

DÉPOSER LA LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES ET LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 5 AU 25 JANVIER 2023

La liste des amendements budgétaires et le registre des chèques pour la période du 5 au 25 janvier 2023 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2023-059

DÉPOSER LE RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE LA GESTION CONTRACTUELLE

Le rapport concernant l'application du règlement de la gestion contractuelle est déposé et les membres du conseil en prennent acte.

2023-060

AUTORISER UN AMENDEMENT BUDGÉTAIRE AFIN DE RÉGULARISER LES POSTES BUDGÉTAIRES AYANT DES SOLDES DÉFICITAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par monsieur le conseiller Brent Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork et unanimement résolu :
D'autoriser un amendement budgétaire de 630 600 \$ vers :

- 02-877-43-532 "Ent. & Rép. - Conciergerie" : 132 000 \$
- 02-315-00-419 "Autres services professionnels" : 266 100 \$
- 02-877-xx-53x (divers postes d'entretien et réparation): 179 500 \$

provenant de :

- 02-990-00-691 "Provision pour éventualités": 630 600 \$

et ce, pour régulariser les postes budgétaires ayant des soldes déficitaires au 31 décembre 2022.

- 2023-061** APPROPRIER LES SOMMES REQUISES POUR LA CRÉATION DE NOUVEAUX POSTES BUDGÉTAIRES POUR LES RÉSERVES POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION EN 2023
- Il est proposé par monsieur le conseiller Brent Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork et unanimement résolu :
D'approprier, à même le surplus du fonds général non autrement approprié, une somme totale de 1 295 000 \$ pour la réalisation de différents projets en technologie de l'information ;
- D'affecter et répartir cette somme de 1 295 000 \$ à la réalisation des projets indiqués dans la section "Description et justification" du dossier décisionnel pour les montants indiqués à l'égard de chacun d'eux ;
- D'autoriser le directeur du Service des finances et trésorier à créer les postes budgétaires afférents à ces projets et à inscrire les montants indiqués au regroupement demander.
- 2023-062** OCTROYER UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL POUR LES COLS BLEUS POUR L'ANNÉE 2023 À "LE GROUPE D'IMPORTATION ET DE DISTRIBUTION HUGO INC. (PROMOTION PLUS)", POUR UN MONTANT TOTAL DE 173 526,59 \$, TAXES INCLUSES, AVEC LES ANNÉES 2024 ET 2025 EN OPTION
- Il est proposé par monsieur le conseiller Brent Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork et unanimement résolu :
D'octroyer un contrat pour la fourniture de vêtements de travail pour les cols bleus pour l'année 2023, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Le Groupe d'importation et de distribution Hugo inc. (Promotion Plus), pour un montant total de 173 526,59 \$, taxes incluses. La Ville se réservant l'option de renouveler pour les années 2024 et 2025.
- D'imputer cette dépense au poste budgétaire selon la disponibilité financière des services requérants.
- 2023-063** AUTORISER ET ÉTABLIR LE TARIF DES RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS PAYABLES AUX MEMBRES DU PERSONNEL ÉLECTORAL POUR LES FONCTIONS QU'ILS EXERCERONT À L'OCCASION DE L'ÉLECTION PARTIELLE DU 23 AVRIL 2023
- Il est proposé par madame la conseillère Tara Stainforth,
Appuyé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen et unanimement résolu :
D'autoriser et d'établir le tarif des rémunérations et allocations payables aux membres du personnel électoral pour les fonctions qu'ils exerceront à l'occasion de l'élection partielle du 23 avril 2023, conformément au tableau annexé au dossier décisionnel ;
- D'imputer les dépenses reliées à la rémunération électorale aux postes budgétaires 02-143-00-129 et 02-143-00-159.
- 2023-064** DÉPOSER LA LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2023
- La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois de février 2023, telle que préparée par M. Vincent Proulx, Directeur – ressources humaines, est déposée et les membres du conseil en prennent acte.
- 2023-065** APPROUVER LA LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES AU 7 FÉVRIER 2023
- Il est proposé par madame la conseillère Tara Stainforth,
Appuyé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, et unanimement résolu :
D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées au 7 février 2023, telle que signée par Madame Karina Verdon, directrice générale.

2023-066

AUTORISER UN AMENDEMENT BUDGÉTAIRE AFIN DE RÉGULARISER LES SOLDES DÉFICITAIRES AU BUDGET 2022

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork et unanimement résolu :
D'autoriser un amendement budgétaire de 498 600 \$ vers :

- 02-823-20-649: Accessoires & équipement, 171 300 \$
- 02-420-00-495: Collectes sélectives, 126 000 \$
- 02-823-20-631: Essences et huile diesel, 124 900 \$
- 02-823-20-513: Location machinerie et véhicules, 76 400 \$

provenant de :

- 02-420-00-473: Élimination des matériaux secs, 143 000 \$
- 02-701-72-481: Floriculture, 3 300 \$
- 02-420-00-419: Autres services professionnels (enlèvement et destruction des ordures), 37 300 \$
- 02-701-42-419: Autre services professionnels (piscines extérieures), 26 900 \$
- 02-701-71-419: Autre services professionnels (Horticulture - administration), 20 000 \$
- 02-823-20-419: Autre services professionnels (Véhicules - Travaux publics), 12 500 \$
- 02-320-00-488: Uniformes et guenilles, 4 400 \$
- 02-330-00-477: Déneigement Parc industriel: 179 900 \$
- 02-415-00-625: Asphalte: 33 800 \$
- 02-701-72-571: Entretien - Gestion des berges, 22 500 \$
- 02-320-00-621: Pierres: 15 000 \$

et ce, pour régulariser les soldes déficitaires au budget 2022.

2023-067

APPROUVER UNE MODIFICATION AU CONTRAT INTERVENU AVEC "JACQUES OLIVIER FORD", POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE DEUX CAMIONNETTES (4X4) AVEC CABINE D'ÉQUIPE, ANNÉE 2021, POUR UN MONTANT DE 49 094,30\$, TAXES INCLUSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu :
D'approuver une modification au contrat intervenu avec « Jacques Olivier Ford », pour la fourniture et la livraison de deux camionnettes (4x4) avec cabine d'équipe, année 2021 (TP200064), pour un montant total de 49 094,30 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 158 539,00 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-422-02-943.

2023-068

APPROUVER UNE MODIFICATION AU CONTRAT INTERVENU AVEC "JACQUES OLIVIER FORD", POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'UNE CAMIONNETTE (4X4) AVEC CHASSIS CABINE, ANNÉE 2021, POUR UN MONTANT DE 24 820,12 \$, TAXES INCLUSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu :
D'approuver une modification au contrat intervenu avec « Jacques Olivier Ford », pour la fourniture et la livraison d'une camionnette (4x4) avec chassis cabine, année 2021 (TP200065), pour un montant total de 24 820,12 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 92 074,75 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-422-02-943.

2023-069 OCTROYER UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DES SERVICES DE COLLECTE, TRANSPORT ET DE VALORISATION DU POLYSTYRÈNE, À "POLYMOS INC.", POUR UN MONTANT TOTAL DE 26 621,31 \$, TAXES INCLUSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork et unanimement résolu :
D'octroyer un contrat pour la fourniture des services de collecte, transport et de valorisation du polystyrène (TP230023), au plus bas soumissionnaire conforme, soit Polymos Inc., pour un montant total de 26 621,31 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-420-00-495.

2023-070 APPROUVER UNE MODIFICATION AU CONTRAT INTERVENU AVEC "CONSTRUCTION DOVERCO INC.", POUR LA RÉPARATION DE MAÇONNERIE ET TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES FENÊTRES AU STEWART HALL POUR UN MONTANT DE 28 109,94 \$, TAXES INCLUSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :
D'approuver une modification au contrat intervenu avec « Construction Doverco Inc. », pour la réparation de maçonnerie et travaux de remplacement des fenêtres au Stewart Hall (BP2106-17185), pour un montant total de 28 109,94 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 1 848 771,04 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-418-23-876

2023-071 APPROUVER UNE MODIFICATION AU CONTRAT INTERVENU AVEC "CONSTRUCTION CPB INC.", POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU POSTE DE QUARTIER (PDQ5) POUR UN MONTANT DE 4 943,15 \$, TAXES INCLUSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :
D'approuver une modification au contrat intervenu avec « Construction CPB Inc. », pour la construction d'un nouveau poste de quartier PDQ5 (BP2030-18169), pour un crédit total de 4 943,15 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la diminution de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 6 710 766,34 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 04-139-02-000.

2023-072 OCTROYER UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION DE NATURE ÉLECTRIQUE POUR LA PÉRIODE DE FÉVRIER 2023 À DÉCEMBRE 2024, À "MOFAX ÉLECTRIQUE LTÉE", POUR UN MONTANT TOTAL DE 949 233,60 \$, TAXES INCLUSES, AVEC LES ANNÉES 2025, 2026 ET 2027 EN OPTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan et unanimement résolu :
D'octroyer un contrat pour des travaux d'entretien et de réparation de nature électrique pour la période de février 2023 à décembre 2024 (EP230002), au plus bas soumissionnaire conforme, soit Mofax Électrique Ltée, pour un montant total de 949 233,60 \$, taxes incluses. La Ville se réservant l'option de renouveler ce contrat pour les années 2025, 2026 et 2027.

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-877-10-534, 02-877-15-534, 02-877-20-534, 02-877-21-534, 02-877-22-534, 02-877-30-534, 02-877-40-534, 02-877-41-534, 02-877-43-534, 02-877-50-534, 02-877-52-534, 02-877-60-534, 02-877-80-534, 02-877-81-534, 02-877-90-534 et 02-877-91-534.

2023-073 DÉSIGNER UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ À SIGNER LES DOCUMENTS REQUIS ACCOMPAGNANT LE RAPPORT FINAL SUITE À LA CONVENTION DE SUBVENTION INTERVENUE AVEC LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM), DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork et unanimement résolu :
D'autoriser Benoit Filion, ing., Directeur – Ingénierie, à signer, pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire, les documents requis accompagnant le rapport final suite à la convention de subvention intervenue avec la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM), dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux.

2023-074 APPROUVER UNE MODIFICATION AU CONTRAT INTERVENU AVEC "RÉALISATION DYNAMIQUE INC.", POUR LA CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU AU PARC AUGUSTA POUR UN MONTANT DE 20 613,87 \$, TAXES INCLUSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu :
D'approuver une modification au contrat intervenu avec « Réalisation Dynamique Inc. », pour la construction d'une aire de jeux d'eau au parc Augusta (GP2227-22007), pour un montant total de 20 613,87 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 582 706,57 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 63-420-22-010

2023-075 APPROUVER UNE MODIFICATION AU CONTRAT INTERVENU AVEC "ÉNERGÈRE", POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE LUMINAIRES DE RUE DEL VIA LE PROGRAMME D'ACHAT REGROUPE DE LA FQM (PHASE II) POUR UN MONTANT DE 23 541,13 \$, TAXES INCLUSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu :
D'approuver une modification au contrat intervenu avec « Énergère », pour la fourniture et l'installation de luminaires de rue DEL via le programme d'achat regroupé de la FQM (Phase II), pour un montant total de 23 541,13 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 1 862 544,72 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-421-32-927

2023-076 APPROUVER UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC "SA MAJESTÉ DU CHEF DU CANADA", REPRÉSENTÉ PAR LE MINISTRE DE L'INFRASTRUCTURE ET DES COLLECTIVITÉS, CONCERNANT UNE CONTRIBUTION DANS LE CADRE DU FONDS POUR LE TRANSPORT ACTIF DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE POUR PIÉTONS ET CYCLISTES PERMETTANT DE FRANCHIR L'AUTOROUTE 40, DANS L'AXE DU BOULEVARD SAINT-JEAN À POINTE-CLAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu :
D'approuver une entente à intervenir avec "Sa Majesté du Chef du Canada", représenté par le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, concernant une contribution dans le cadre du Fonds pour le transport actif dans le cadre du projet de construction d'une passerelle pour piétons et cyclistes permettant de franchir l'autoroute 40, dans l'axe du boulevard Saint-Jean à Pointe-Claire ;

DE confirmer que la Ville répond à toutes les exigences de "l'Entente de contribution dans le cadre du Fond pour le transport actif", pour le projet précité ;

D'autoriser le maire, ou dans son absence le maire suppléant, et la greffière, ou dans

son absence la greffière adjointe, à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire.

La personne suivante d'adresse aux membres du conseil concernant les demandes de dérogations mineures :

- Claude Cousineau.

2023-077 CONSIDÉRER UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 83, AVENUE FIFTH

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette et unanimement résolu :
D'autoriser une dérogation mineure pour permettre au 83, avenue Fifth la construction d'un agrandissement à une résidence unifamiliale détachée avec une marge de recul latérale adjacente à l'autoroute 20 de 3,25m plutôt que le minimum requis de 22m, et ce, à la condition que les matériaux utilisés pour l'extension atténuent le niveau de bruit provenant de l'autoroute (y compris les matériaux utilisés pour les fenêtres).

2023-078 CONSIDÉRER UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 63, AVENUE DE LA POINTE-CLAIRE

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette et unanimement résolu :
D'autoriser une dérogation mineure pour permettre au 63, avenue de la Pointe-Claire un portique avec une marge avant de 6,15m plutôt que le minimum requis de 7,5m.

2023-079 CONSIDÉRER UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 4025, AUTOROUTE TRANSCANADIENNE

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette et unanimement résolu :
D'autoriser une dérogation mineure pour permettre au 4025, Autoroute Transcanadienne :

- Un avant-toit empiétant de 2m dans la marge de recul latérale droite plutôt que le maximum permis de 0,6m ;
- L'installation d'appareil de mécanique sur le toit excédant la ligne de toit du bâtiment de 8,5m plutôt que le maximum permis de 3m ;
- L'installation de cinq (5) silos d'entreposage dans la marge latérale gauche, plutôt que dans la marge arrière, tel que permis ;
- L'installation de cinq (5) silos d'entreposage situés à 7m de la limite de propriété latérale plutôt que le minimum requis de 10m ;
- La réduction du nombre de cases de stationnement requis de 126 à 120.

et ce aux conditions suivantes :

- Le nouveau silo doit être peint de la même couleur rouge que les silos existants;
- Une couleur plus neutre et moins contrastante est requise pour l'écran proposé autour de l'équipement mécanique sur le toit;
- Des arbres devraient être plantés le long de la zone gazonnée nord, une proposition devrait être soumise au service d'horticulture pour approbation (essences proposées, gabarit des arbres, espacement entre les arbres, etc.);
- Un aménagement paysager devrait être proposé sur la zone gazonnée restante à l'arrière qui n'est pas aménagée en stationnement; cette proposition devrait être soumise au service d'horticulture pour approbation.

2023-080 CONSIDÉRER UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 6701-6901, AUTOROUTE TRANSCANADIENNE

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen,

Appuyé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette et unanimement résolu :
D'autoriser une dérogation mineure pour permettre au 6701-6901, Autoroute
Transcanadienne :

a) L'installation d'enseignes alignées sur les trois façades du Bloc Y au lieu d'être
installées une par-dessus de l'autre, tel que permis ;

b) Deux (2) enseignes « Decathlon » constituées de lettres attachées dans un
encadré alors que seul les lettres détachées (sans encadré) sont permises.

2023-081

CONSIDÉRER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE RELATIFS À LA PROPRIÉTÉ SISE AU 17, AVENUE CONDOVER

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration
architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 17, avenue Condover exige
que, préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de
lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation
par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des
plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion
du 16 janvier 2023 ;

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen,

Appuyé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette et unanimement résolu :

D'approuver les documents suivants reçus au Service d'urbanisme le 16 décembre
2022:

- 17 Condover_INSERTION_16-12-2022 (1p)
- 17 Condover_MATERIAL PALETTE_16-12-2022 (1)
- 17 Condover_PERSPECTIVE_16-12-2022 (1)

et ce, relativement à l'extension et rénovation du deuxième étage au 17, avenue
Condover, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement
PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans
approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du
permis de construction ;

D'indiquer que les requérants ne devront produire aucune garantie financière
additionnelle puisque cette dernière a été établie à la résolution 2022-204 ;

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations
formulées par les différents services municipaux.

2023-082

CONSIDÉRER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE RELATIFS À LA PROPRIÉTÉ SISE AU 8, AVENUE JERVIS BAY

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration
architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 8, avenue Jervis Bay exige
que, préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de
lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation
par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des
plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion
du 7 novembre 2022 ;

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen,

Appuyé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette et unanimement résolu :

D'approuver les documents suivants reçus au Service d'urbanisme les 22 et 24
novembre 2022 :

- 8 Jervis Bay_Insertion niveaux_22-11-2022(1p)
- 8 Jervis Bay_Plan d'implantation_24-11-2022 (1p)
- 8 Jervis-Bay_Échantillon de matériaux_30-11-2022 (1p)
- 8 Jervis-Bay_Élévations architecturales_30-11-2022 (4p)
- 8 Jervis-Bay_Insertion_30-11-2022 (1p)
- 8 Jervis-Bay_Perspective_30-11-2022 (1p)

et ce, relativement à nouvelle construction au 8, avenue Jervis Bay, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, dans les délais prescrits aux différents documents faisant partie intégrante du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 11 000 \$ auprès du Service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit ;

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

2023-083

CONSIDÉRER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIFS À LA PROPRIÉTÉ SISE AU 10, AVENUE JERVIS BAY

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 10, avenue Jervis Bay exige que, préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 7 novembre 2022 ;

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette et unanimement résolu :

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 7 novembre, 2022 ;

D'approuver les documents suivants reçus au Service d'urbanisme les 22 et 24 novembre 2022 :

- 10 Jervis Bay_Échantillon de matériaux_22-11-2022 (1p)
- 10 Jervis Bay_Élévations architecturale_22-11-2022(4p)
- 10 Jervis Bay_Insertion niveaux_22-11-2022(1p)
- 10 Jervis Bay_Insertion_22-11-2022(1p)
- 10 Jervis Bay_Perspective_22-11-2022 (1p)
- 10 Jervis Bay_Plan d'implantation_24-11-2022 (1p)

et ce, relativement à nouvelle construction au 10, avenue Jervis Bay, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, dans les délais prescrits aux différents documents faisant partie intégrante du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 11 800 \$ auprès du Service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit ;

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

2023-084

CONSIDÉRER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIFS À LA PROPRIÉTÉ SISE AU 63, AVENUE DE LA POINTE-CLAIRE

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 63, avenue Pointe-Claire exige que, préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 16 janvier 2023 ;

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette et unanimement résolu :
D'approuver les documents suivants reçus au Service d'urbanisme les 22 décembre, 2022 et 16 janvier 2023 :

- 63 Pointe_Claire_Implantation_2022-12-22 (1p)
- 63 Pointe_Matériaux_2023-01-16 (1p)
- 63 Pointe_Plans de construction_2022-12-22 (1p)

et ce, relativement à l'extension et rénovation extérieure au 63, avenue de la Pointe-Claire, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 2 000 \$ auprès du Service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit ;

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

2023-085

APPROUVER UN DON DE DOCUMENTS USAGÉS PROVENANT DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE POINTE-CLAIRE À LES AMIS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE POINTE-CLAIRE

Il est proposé par madame la conseillère Tara Stainforth,
Appuyé par monsieur le conseiller Brent Cowan, et unanimement résolu :
Autoriser un don de documents usagés provenant des collections de la Bibliothèque Publique de Pointe-Claire à Les Amis de la Bibliothèque et autoriser la vente des livres usagés en 2023.

2023-086

AUTORISER UN DON DE 175 POTS DE MIEL À CORBEILLE DE PAIN UN ORGANISME SANS BUT LUCRATIF QUI APPORTE UNE AIDE ALIMENTAIRE AUX RÉSIDENTS EN DIFFICULTÉ DE L'OUEST DE L'ÎLE

Il est proposé par madame la conseillère Tara Stainforth,
Appuyé par monsieur le conseiller Brent Cowan, et unanimement résolu :
D'autoriser un don de 175 pots de miel provenant des ruches de la Bibliothèque Publique de Pointe-Claire à Corbeille de Pain, un organisme à but non lucratif qui apporte une aide alimentaire aux résidents en difficulté de l'Ouest de l'île.

2023-087

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Tara Stainforth,
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu :
De lever la séance à 21h48.